



Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

DDT
bureau de l'environnement
Mireille Aurégan

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FEVRIER 2012

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le 16 février 2012 à 9 heures 30 à la préfecture de l'Oise, salle de l'hémicycle, sous la présidence de M^{me} Patricia Willaert, secrétaire général de la préfecture, accompagnée de M. Thierry Latapie-Bayroo, directeur départemental des territoires adjoint, de M^{me} Anne-Charlotte Brel, responsable du service de l'eau de l'environnement et de la forêt de la direction départementale des territoires et de M^{mes} Mireille Aurégan, Françoise Batelliye et Catherine Cancalon du bureau de l'environnement de la direction départementale des territoires.

Assistaient à la réunion

Membres permanents

- M^{me} Muriel Perez, agence régionale de santé de Picardie,
- M^{me} Isabelle Modeste, direction départementale des territoires,
- M. Thibaut Richard, direction départementale des territoires, accompagné de M. Lionel Cosani,
- M. Stéphane Choquet, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, accompagné de MM. Bruno Varnière, Pascal Lemoine, Gael Celestine, Sébastien Duplat, et M^{mes} Claire Rollin et Aline Simon, inspecteurs des installations classées,
- M^{me} Nathalie Haudebourt, direction départementale de la protection des populations,
- M^{me} Séverine Jolibois, service interministériel de défense et de protection civile,
- M^{me} Paulette Rosius, Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise,
- M. André Eloy, fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Gilles Degroote, chambre d'agriculture,
- M. Roger Menn, conseiller général du canton de Liancourt,
- Docteur Nicole Peluffe Oliviez,
- M^{me} Agnes Janes, INERIS,

Absents excusés :

- M. Frédéric Sourbet, chambre de métiers et de l'artisanat, a donné pouvoir à M^{me} Rosius,
- M. André Vinay, architecte, a donné pouvoir au Docteur Peluffe,

Membres consultatifs et invités

- M. Antoine Coppin, service départemental d'incendie et de secours,
- M. Franck Pia, chambre d'agriculture,
- M^{me} Sandrine Tannière, chambre de commerce et d'industrie,
- MM. Vincent Plumas, auditeur de justice et Hourmy Mehdi stagiaire, institut Royal de l'administration territoriale au Maroc.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**ARS – HABITAT INSALUBRE
Dossier n°1**

OBJET : Immeuble sis 44, rue Anatole France à MERU

RAPPORTEUR : M^{me} Perez

PERSONNES ENTENDUES : aucune

OBSERVATIONS : aucune

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°1**

OBJET : Société RIGIDA à NOYON

APC imposant à Maître LEHERICY, liquidateur judiciaire de la société RIGIDA, une interprétation des milieux

APC imposant à Maître LEHERICY, un plan de gestion

RAPPORTEUR : M^{me} Rollin

PERSONNES ENTENDUES : M. Tabary, conseiller municipal

OBSERVATIONS : aucune

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°2**

OBJET : Société ESIANE à VILLERS SAINT PAUL

APC relatif à la mise à jour du tableau des rubriques de la nomenclature et à la modernisation du centre de tri existant sur le site

RAPPORTEUR : M. Duplat

PERSONNES ENTENDUES : M. Choquer, directeur général du SMVO
M. Scolari, responsable tri-transfert SITA Oise
M. Dubois, directeur de site
Maire excusé

OBSERVATIONS : aucune

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES

SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°3**

OBJET : Monsieur Gérard DELAHOUCHE à REMERANGLES

APC actualisant le classement des activités suite à la modification de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et renforçant les prescriptions applicables à l'établissement

RAPPORTEUR : M. Célestine

PERSONNES ENTENDUES : maire excusé

OBSERVATIONS : aucune

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°4**

OBJET : Société FERS ET METAUX à REMERANGLES

APC actualisant le classement des activités suite à la modification de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et renforçant les prescriptions applicables à l'établissement

RAPPORTEUR : M. Celestine

PERSONNES ENTENDUES : maire excusé

OBSERVATIONS : aucune

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°5**

OBJET : Société GOUEDARD FRERES à SAINT MARTIN LONGUEAU
APC modifiant les conditions d'exploitation du dépôt de ferrailles

RAPPORTEUR : M. Célestine

PERSONNES ENTENDUES : Messieurs Gouedard, exploitants, et M. Colette, maire
excusés

OBSERVATIONS : aucune

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°6**

OBJET : Société GURDEBEKE à Moulin sous Touvent
APC imposant une étude sur le réseau de captage du biogaz et la mise en place d'une
couverture sur le centre de stockage de déchets

RAPPORTEUR : M. Varnière

PERSONNES ENTENDUES : M. Gurdebeke, exploitant

OBSERVATIONS : M. Gurdebeke précise qu'il a pris contact avec un bureau d'étude
spécialisé dans ce domaine dès la connaissance du projet d'arrêté. Une proposition technique
de réalisation de ces travaux a été transmise à la DREAL.

- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°7**

Les dossiers 7 à 14, ont été présentés en même temps avec un vote unique

OBJET : ARKEMA à VILLERS SAINT PAUL

Programme de surveillance des rejets de substances dangereuses dans l'eau
APC imposant la mise en place d'un programme

RAPPORTEUR : M. Lemoine

PERSONNES ENTENDUES :

Société UNILEVER : M. Nedelec leader environnement et M. Wang Wei, responsable environnement,

Société TEREOS : M Foret, ingénieur en chef,

Société SAINT GOBAIN GLASS : M Regeffe, responsable environnement,

OBSERVATIONS :

M. Wang Wei, précise que les analyses montrent que la quantité du fluoranthène est proche de zéro, et par conséquent il ne comprend pas que cette substance fasse l'objet d'une surveillance.

M. Lemoine n'ayant pas les analyses complètes ce jour, va vérifier et corrigera s'il y a lieu

M. Foret, concernant l'article 4 du projet d'arrêté, précise qu'il réalisera une étude technico économique concernant les dispositions à mettre en place pour supprimer les substances dangereuses prioritaires. Il estime qu'il y a une légère discordance, ces substances ne faisant pas partie de celles maintenues pour la surveillance.

M. Lemoine rappelle que c'est la société TEREOS qui a fait cette proposition. Cependant la directive Européenne oblige la suppression de certaines substances dangereuses pour 2021.

M. Foret explique que ces substances proviendraient de la terre, les études permettraient de confirmer cette hypothèse.

M. Wang Wei explique qu'en fonction de l'objectif à atteindre le coût de traitement de la station d'épuration peut passer du simple au double. Il est important de définir au préalable le seuil à atteindre.

M. Lemoine indique pour l'exemple que le zinc n'est pas à supprimer. En deçà du seuil de 200 grammes par jour, des actions supplémentaires ne sont pas justifiées. Il faut donc travailler sur le seuil, l'objectif étant de définir l'impact de manière significative sur les masses d'eau.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°8**

OBJET : BONDUELLE CONSERVE INTERNATIONAL à RUSSY BEMONT
Programme de surveillance des rejets de substances dangereuses dans l'eau
APC imposant la mise en place d'un programme

Les dossiers 7 à 14, ont été présentés en même temps avec un vote unique, le compte rendu est rédigé sur la fiche 7.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°9**

OBJET : INITIAL SERVICE TEXTILE à PONT SAINTE MAXENCE
Programme de surveillance des rejets de substances dangereuses dans l'eau
APC imposant la mise en place d'un programme

Les dossiers 7 à 14, ont été présentés en même temps avec un vote unique, le compte rendu est rédigé sur la fiche 7.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°10**

OBJET : SAINT GOBAIN GLASS à THOUROTTE

Programme de surveillance des rejets de substances dangereuses dans l'eau
APC imposant la mise en place d'un programme

Les dossiers 7 à 14, ont été présentés en même temps avec un vote unique, le compte rendu est rédigé sur la fiche 7.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°11**

OBJET : TEREOS à CHEVRIERES

Programme de surveillance des rejets de substances dangereuses dans l'eau
APC imposant la mise en place d'un programme

Les dossiers 7 à 14, ont été présentés en même temps avec un vote unique, le compte rendu est rédigé sur la fiche 7.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°12**

OBJET : UNILEVER au MEUX

Programme de surveillance des rejets de substances dangereuses dans l'eau
APC imposant la mise en place d'un programme

Les dossiers 7 à 14, ont été présentés en même temps avec un vote unique, le compte rendu est rédigé sur la fiche 7.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°13**

OBJET : CLARIANT SFC à TROSLY BREUIL

Programme de surveillance des rejets de substances dangereuses dans l'eau
APC imposant la mise en place d'un programme

Les dossiers 7 à 14, ont été présentés en même temps avec un vote unique, le compte rendu est rédigé sur la fiche 7.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°14**

OBJET : DUPONT DE NEMOURS à VILLERS SAINT PAUL

Programme de surveillance des rejets de substances dangereuses dans l'eau

APC imposant la mise en place d'un programme

Les dossiers 7 à 14, ont été présentés en même temps avec un vote unique, le compte rendu est rédigé sur la fiche 7.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°15**

OBJET : ONDEO INTERNATIONAL SOLUTIONS à VILLERS SAINT PAUL
Programme de surveillance des rejets de substances dangereuses dans l'eau
APC imposant la mise en place d'un programme

Les dossiers 7 à 14, ont été présentés en même temps avec un vote unique, le compte rendu est rédigé sur la fiche 7.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ARS – dossier n°1**

OBJET : SIVOM DES FONTAINES

Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, d'établissement des périmètres de protection du captage situé sur le territoire de la commune d'Ecuvilly au « Chemin de Fay » et d'autorisation d'utilisation et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine

Le dossier a été retiré de l'ordre du jour et reporté à une date ultérieure.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 16 février 2012

**LOI SUR L'EAU
SEEF – dossier n°1**

OBJET : EARL LEVREMONT à Plainval

Recours gracieux à l'opposition à déclaration d'un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine sur la commune de Plainval

RAPPORTEUR : M. Cosani

PERSONNES ENTENDUES : M. Desmet, exploitant
M. Denudt, hydrogéologue

OBSERVATIONS :

M. Desmet souhaite expliquer l'historique. Il est installé sur le site depuis 1975 avec 3 salariés. Son objectif est de maintenir ces emplois et d'adapter l'entreprise aux évolutions du marché en introduisant d'autres productions répondant aux besoins locaux. En 1993, il a repris la ferme de Levremont, et en 2006 sa fille et son gendre ont rejoint l'exploitation. Par conséquent pour les années futures, il était à la recherche d'autres productions et d'une valorisation des surfaces. L'opportunité s'est présentée auprès de la ferme de Tremovillers qui souhaitait doubler sa production d'oignons pour répondre au besoin du marché local.

Une étude hydrogéologique a été faite pour les deux exploitations et les deux puits. Cependant, fin mars une des deux foreuses est tombée en panne et seul un forage a pu être réalisé en mars 2011 sur la ferme de Trémovillers. Le forage de Lévremont a été retardé en juin 2011, ce qui n'a pas permis de donner les éléments complémentaires à temps.

Pour le premier forage l'autorisation d'exploiter a été délivrée en juin 2011 pour un volume de 150 000 m³/an.

Le 25 juillet 2011, la communauté de communes (CC) du Plateau Picard, alors qu'on était en pleine sécheresse, a donné un avis défavorable parce que les essais demandés n'avaient pas été réalisés sur le forage de Lévremont. Après discussion, la CC pouvait accepter un prélèvement de moins de 100 000 m³, mais pas plusieurs, et à condition que les prélèvements soient contrôlés. D'autres demandes étaient également en cours.

L'expérience de la saison dernière, particulièrement sèche, a montré qu'un prélèvement au grand maximum de 100 000 m³ est suffisant.

M. Desmet a été surpris que l'autorisation de réaliser l'ouvrage lui ait été accordée, puis que le prélèvement d'eau sur cet ouvrage lui ait été refusé, sans autre étude et en demandant de reboucher le forage.

M. Denudt précise que les pompages limités ont un impact imprécis sur les masses d'eau. Les modestes prélèvements ne peuvent altérer la masse d'eau.

M. Menn s'étonne de cette culture d'oignon, qui lui semble peu adaptée au terrain. L'écoresponsabilité nécessite d'adapter la culture au terrain. Il rappelle que le niveau de la Brèche à proximité a fortement baissé.

M. Desmet explique qu'une entreprise s'est implantée à proximité créant 25 emplois et qui demandait des oignons pour le marché local.

M. Degroote rappelle que l'oignon est un produit de base. Il soutient la diversification quand elle répond à un besoin local, ce qui est le cas avec l'implantation de cette entreprise.

M. Pia explique que l'année dernière était une année particulièrement sèche. On est dans une région de grandes cultures mais aussi de cultures légumières. Cette culture nécessite de l'arrosage et est fortement créatrice d'emplois.

M. Menn rappelle que la culture de masse est à l'origine d'une forte pollution des nappes phréatiques, et que c'est le travail important de la chambre d'agriculture avec les agriculteurs qui a permis d'apporter des améliorations. Mais dans ce cas il s'agit d'un problème quantitatif lié à l'usage de l'eau et il considère qu'il convient d'adapter la culture à la réalité. L'entreprise aurait du mener une étude en amont de son installation.

M. Desmet précise que l'oignon a des racines très superficielles qui nécessitent de l'eau régulièrement en petites quantités.

A la suggestion de M. Menn pour une irrigation au goutte à goutte M. Desmet indique que c'est une réflexion prévue dans le futur, mais que les investissements sont importants.

M. Degroote rappelle que la demande initiale de 180 000 m³ a été abaissée à 144 000 m³. L'expérience a montré que 100 000 m³ suffiraient. Il propose qu'une nouvelle demande soit déposée à moins de 100 000 m³. Sachant que la CC serait d'accord sous condition que ces prélèvements soient contrôlés.

M. Eloy rappelle qu'en 2011, 150 km de rivière étaient à sec dans l'Oise, dont la source de la rivière Arré.

- Sortie -

M^{me} le secrétaire général propose de s'exprimer sur la demande à 144 000 m³, sur le recours gracieux à l'opposition à déclaration d'un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine, mais en n'imposant plus de combler le forage sous condition que l'exploitant dépose rapidement un nouveau dossier de demande de prélèvement.

M^{me} Peluffé demandant que la durée soit limitée, M^{me} Brel propose que le dossier soit déposé avant le 5 mars 2012 ou tout au moins que l'exploitant se soit manifesté dans ce délai pour préciser une date rapprochée de dépôt d'un nouveau dossier.

M. Degroote se rallie à l'opinion générale.

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} le secrétaire général lève la séance.

La réunion suivante du conseil aura lieu, selon le calendrier pré établi, le jeudi 22 mars 2012 à 14h30 dans l'hémicycle de la préfecture.

La Présidente,


Patricia WILLAERT

